



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Noël Decreton

<http://www.magie-ffap.com> –
Contact Secrétaire général :
Gérald Rougevin
49, avenue de Condé
94100 – Saint Maur des Fossés
secretaire-general@magie-ffap.com - 06 70 68 12 40

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

**du 24 avril 2021 – en vidéoconférence sur Zoom en application du décret du
25 mars 2020 relatif aux mesures sanitaires du COVID-19**

Président de séance : Serge Odin
Secrétaire de séance : Gérald Rougevin

Ordre du jour :

- 1) Mot de bienvenue du Président – Information sur les modifications du bureau
Emargement par vote électronique
- 2) Validation des compte rendus des Assemblées fédérales 2020 (disponibles sur le site FFAP dans la section 'Réservée aux membres', partie 'Documents'), vote
- 3) Lecture du rapport moral (rapport d'activités) 2020 par le Président, mis au vote (quitus)
- 4) Point adhésions 2020, bilan financier 2020, rapport commission aux comptes, mis au vote (quitus)
Vote des résolutions 2, 3 et 4 par voie électronique : envoi du mail de vote et annonce des résultats
- 5) Budget prévisionnel 2021 – mis au vote
- 6) Proposition de cotisations FFAP 2022 – mis au vote
Vote des résolutions 5 et 6 par voie électronique : envoi du mail de vote et annonce des résultats
- 7) Résolution pour reconduire en l'état, les Commissions et les délégations de pouvoirs et de signature actuelles pour 1 an ; discussion pour certaines structures et commissions puis vote (pour chaque structure individualisée et en global pour les commissions)
- 8) Cas de Châteauroux (0 membre avec cotisation FFAP) – vote pour radiation
Vote des résolutions 7, 8 par voie électronique : envoi du mail de vote et annonce des résultats
- 9) Point Congrès : exposé des différentes options en cours d'étude pour les congrès 2021 (Troyes) et 2022 (Poitiers) avec leurs impacts respectifs. Vote sur la tenue d'une AF spécifique ou d'un vote électronique pour décision concernant un « scénario congrès » (date début juin à définir en séance)
Vote des résolutions 9 par voie électronique : envoi du mail de vote et annonce des résultats
- 10) Un nouvel avenir pour notre Fédération – sans vote
- 11) Questions diverses reçues et réponses du bureau – sans vote
- 12) Date de la prochaine Assemblée 2022 et du prochain Conseil (année de renouvellement des instances et des commissions/structures), le Conseil et l'Assemblée seront tenues le même jour

Tous les points de l'Ordre du jour ont été traités, le point 9 a été traité partiellement et une réunion complémentaire aura lieu le 18 mai (voir PV de la réunion du 18 mai 2021).

Présents et représentés/Absents et excusés : cf Annexe 1 'feuille d'emargement'. Rectificatif manuel de la feuille d'emargement : en accord avec l'Assemblée, Claude Gilson est compté parmi les présents en lieu et place du pouvoir (3 voix) confié à Serge ODIN, Claude Gilson représente l'OEDM.
En début de séance il y a 58 membres présents ou représentés totalisant 88 voix (quorum à 53), les quorums sont atteints et la séance peut commencer.
La séance commence à 14h00



Fédération Française
des Artistes
Prestidigitateurs

257 rue Saint-Martin 75003 PARIS

Président : Serge Odin
Secrétaire général : Gérald Rougevin
Trésorier : Noël Decreton

<http://www.magie-ffap.com> –
Contact Secrétaire général :
Gérald Rougevin
49, avenue de Condé
94100 – Saint Maur des Fossés
secretaire-general@magie-ffap.com - 06 70 68 12 40

Prochaines dates AF à retenir :

***Séance complémentaire Assemblée fédérale le 18 mai 2021 pour traiter le point congrès
sur Zoom compte tenu des mesures sanitaires COVID-19***

***Prochaine Assemblée fédérale (et Conseil fédéral) : le samedi 09 avril 2022 de 09h00 à 19h00
A la Maison de la FFAP à Paris si les conditions sanitaires le permettent***

Décisions prises en Assemblée :

- ***Validation des Comptes rendus AF FFAP 2020***
- ***Quitus moral 2020 donné au Président par l'Assemblée***
- ***Quitus financiers 2020 : approbations des comptes***
- ***Adoption du budget prévisionnel 2021***
- ***Décision de ne pas augmenter la cotisation FFAP, reconduction des tarifs 2021 en 2022***
- ***Reconduction pour un an des responsables de Structures et de Commissions, ainsi que des budgets annuels associés votés en séance (voir section budget)***
- ***Radiation de l'amicale de Châteauroux***
- ***Report du point congrès au 18 mai dans une Assemblée complémentaire spécifique***
- ***Date de la prochaine Assemblée fédérale FFAP : le samedi 9 avril 2022***



PV de SÉANCE

Liminaire (explication sur le vote fait en séance aux participants) : les votes ont lieu par voie électronique pour cette séance, les présents et les votants sont ainsi comptabilisés par vote de manière à vérifier les quorums et le nombre de voix, en comptant les pouvoirs remis en séance. Les votes sont envoyés par mail, avec un lien de connexion sur le site FFAP, un formulaire est alors présenté avec les questions mises au vote et préalablement débattues en séance. Un PV des réponses est alors envoyé au Secrétaire général par le système de vote. Les PV de votes sont mis en annexe au présent document (voir annexe), les résultats sont reportés dans chaque rubrique dans ce compte-rendu de séance.

1 - Mot de bienvenue du Président – Information sur les modifications du bureau

Remerciements du Président FFAP Serge ODIN qui rappelle les circonstances et les impacts de la situation sanitaire en 2020. Serge rappelle que le nombre d'adhérents est resté stable en 2021, grâce à l'action des présidents de clubs notamment et aux individuels qui ont renouvelé leur adhésion.

Toutes les activités FFAP ont été touchées en 2020 et le sont encore en 2021 en partie. Cependant, les nouvelles annonces nationales laissent penser que les lieux culturels vont rouvrir progressivement sous conditions.

Il présente les nouveaux membres du bureau suite au vote en Conseil Fédéral.

Serge souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres de l'Assemblée.

2) Validation des compte rendus des Assemblées fédérales 2020 (disponibles sur le site FFAP dans la section 'Réservée aux membres', partie 'Documents'), vote

Pas de commentaires sur le PV de 2020, téléchargeable sur le site FFAP. Le contenu du PV est donc confirmé. Mis au vote électronique.

Pour : 79

Contre : 0

Abs : 3

La résolution est adoptée.

Détails des résultats du vote en Annexe 2.

Les textes seront mis sur le site dans la version fournie lors de la convocation avec la mention « validé ».

3) Lecture du rapport moral (rapport d'activités) 2020 par le Président, mis au vote (quitus)

Lecture du texte en séance, commenté, par le président (Cf Annexe 3).

Il s'ensuit des questions / réponses pour préciser certains points :



Précision sur l'utilisation du Zoom FFAP par les amicales ou groupes de membres FFAP qui peuvent en faire la demande sur réservations : envoyer un mail pour réserver à Robin DEVILLE. Plusieurs clubs peuvent faire une réservation en même temps. Il y a possibilité de faire des réunions interclubs. C'est gratuit.

Précision sur la succession de P Brahma : dossier chez le médiateur, en cours. L'Assemblée sera informée de la suite donnée.

Quitus mis au vote électronique.

Pour : 80

Contre : 0

Abs : 2

La résolution est adoptée, le rapport moral (d'activité), est validé par l'Assemblée.

Détails des résultats du vote en Annexe 2.

4) Point adhésions 2020, bilan financier 2020, rapport commission aux comptes, mis au vote (quitus)

La présentation des comptes 2020 est faite par le trésorier. Il rappelle que le travail a été fait en collaboration étroite avec la commission des comptes. Le trésorier fait la lecture et les commentaires des cotisations, du bilan, du compte d'exploitation. Lecture du rapport de la commission aux comptes par le représentant de la commission aux comptes. Tous les documents sont en annexe 4.

Point de remarque : le titre BNP est déprécié depuis son émission. Lorsqu'il aura atteint de nouveau cette valeur d'achat, la FFAP devra décider si on le garde ou pas.

En 2020 il y a eu 1167 membres individuels adhérents, la situation est donc stable par rapport à 2019. L'évolution par amicale est en Annexe 5.

Le point est soumis au vote.

Vote du quitus :

Pour : 81

Contre : 1

Abs : 0

La résolution est adoptée, le budget 2020 est validé par l'Assemblée.

Détails des résultats du vote en Annexe 2.

5) Budget prévisionnel 2021 – mis au vote

Le trésorier présente le budget prévisionnel 2021 (cf annexe 4) en détaillant quelques lignes.

Le budget 2021 ne prend pas en compte le congrès 2021 prévu à Troyes mais on part du principe que le congrès sera équilibré.

Le budget tient compte des activités prévues compte tenu de la crise sanitaire, notamment au regard de la réduction des stages EDF.



A la suite de la présentation par le trésorier l'AF demande des précisions sur quelques points.

Laurent GUEZ demande, à propos des secrets de l'année, si le congrès a lieu, pourquoi il est mentionné une réduction de dépense ?

Réponse : le budget pourra évoluer le cas échéant, c'est un prévisionnel, pas une autorisation de dépenses. Donc on peut aller au-delà, mais au global le budget FFAP devra être équilibré au final.

Pathy BAD, pour l'EDF Scène, indique que les stages FFAP ne peuvent pas avoir lieu à cause de la crise sanitaire. Les stages 2021 seront annulés sans doute pour moitié. Le stage de Nevers en mai est encore incertain. Pathy rappelle que le coût pour la FFAP des stages EDF S est seulement de 5000 euros par an, le reste étant autofinancé.

Claude GILSON annonce que les Spectacles Magiques de l'Année n'auront pas lieu. Les Vidéos Magiques de l'Année auront en revanche bien lieu. Les budgets sont-ils séparés ou groupés ?

Réponse : ils sont groupés.

Sébastien FOURIE soulève la question du bénévolat, de ses limites et des défraiements. Quels sont les règles ?

Après un débat sur le sujet, il ressort que le bénévolat n'a pas de limite dans le temps, se situe dans les fonctions permanentes que l'on exerce au sein de la FFAP, que par exemple pour les EDF les coachs ont un défraiement et pas de rémunération alors qu'ils donnent de leur temps, comme tous les bénévoles agissant au sein de la FFAP. Si la FFAP fait appel à des compétences spécifiques (plateau artistique, régie technique, actions de formations par exemple), la FFAP fait des devis, et prend des prestations au mieux disant. Les bénévoles peuvent se faire rembourser certains frais pour des actions spécifiques ponctuelles. Si un membre intervient pour autre chose que qu'une action au titre de son bénévolat, alors il n'exerce pas cette action au titre de membre FFAP, mais au titre d'une société externe ou d'une prestation, avec une facture.

Frédéric DENIS constate qu'il y a un manque d'informations. Certains sont défrayés, d'autres pas. Malgré le temps qu'ils passent. Petit à petit, cela prend de l'importance dans les budgets. Pourquoi ne pas être transparent ? Pourquoi les kms ne sont pas entrés dans la compta, et ensuite mis en dons d'impôts ?

Le trésorier Noël Decreton propose de se renseigner et d'apporter une réponse lors de la prochaine AF.

Le budget prévisionnel 2021 est alors mis au vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abs : 1

La résolution est adoptée.

Détails des résultats du vote en Annexe A6.

6) Cotisations FFAP 2022, vote

Le bureau propose à l'Assemblée de ne pas faire d'augmentation des cotisations FFAP pour 2022. Les cotisations 2021 sont donc reconduites en 2022 :

Pour un membre actif adhérent à une amicale FFAP, pour un 'ami de la magie' adhérent à une amicale FFAP, ou pour une ou un partenaire de magicien adhérent à une amicale FFAP : 50 euros pour les plus de 25 ans, 35 euros pour les moins de 25 ans, avec 10 euros de frais supplémentaire après le 28 février 2022 (envoi des numéros de la revue).



Pour un membre actif non-adhérent à une amicale FFAP (adhésion directe à la FFAP), pour un 'ami de la magie' non-adhérent à une amicale FFAP, ou pour une ou un partenaire de magicien non-adhérent à une amicale FFAP : 85 euros pour les plus de 25 ans, 45 euros pour les moins de 25 ans, avec 10 euros de frais de retard après le 28 février 2022 (envoi des numéros de la revue).

Pour les 'Amis de la magie' : le tarif est valable seulement deux ans, au bout desquels il ou elle doit devenir membre actif adhérent avec le passage de l'examen FFAP ou par dérogation (voir le règlement intérieur FFAP et la charte des grades FFAP).

Les cotisations sont soumises au vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abs : 0

La résolution est adoptée.

Détails des résultats du vote en Annexe 6.

7) Résolution pour reconduire en l'état, les Commissions et les délégations de pouvoirs et de signature actuelles pour 1 an ; discussion pour certaines structures et commissions puis vote (pour chaque structure individualisée et en global pour les commissions)

Le secrétaire général rappelle la nécessité de reconduire chaque année les délégations de pouvoirs et de signatures avec les budgets associés le cas échéant (structures par exemple). Il demande donc l'accord de l'Assemblée sous forme de vote pour une reconduction à l'identique de ce qui a été voté en 2020.

Avant le vote, il y a une discussion à propos des 3 structures et des commissions avant de reconduire les pouvoirs et signatures.

Pour la Structure Congrès, Joël HENNESSY souhaite savoir pourquoi la structure congrès a des nouveaux membres. S'ils sont rémunérés ou pas. A quel titre et comment le sont-ils ? A-t-on des devis comparatifs ? Seront-ils défrayés (hôtels, repas etc) ? Pour lui, deux membres FFAP exerçant une activité spécifique pour le compte des congrès ne doivent pas être à la structure car il y aurait un conflit d'intérêt. On devrait avoir des devis comparatifs.

Le directeur de la structure congrès donne la liste des nouveaux membres, et tous sont bénévoles. Des devis portent uniquement sur des personnes supplémentaires non-membres de la structure congrès, et ils sont largement inférieurs aux devis courants du marché. Pas d'incidence supplémentaire.

D'autres questions arrivent sur le même thème :

Frédéric Denis demande pourquoi l'équipe locale de Troyes se voit refuser des postes pour le congrès ?

Frédéricson précise qu'historiquement le budget communication existe dans le budget congrès Troyes (impression, diffusion des affiches, gala publique), hors équipe com FFAP. Depuis c'est en attente car l'équipe com de la structure congrès peut aussi le faire. Il souhaite que l'affiche de com du congrès 2021 à Troyes soit faite par l'équipe de Troyes car un contrat moral avait été fait en 2019. Le directeur de la structure congrès précise que le faire en interne à la FFAP serait moins cher. Pour la partie technique, il précise que rien n'est figé, et que la structure congrès a pour rôle de faire un budget équilibré, en fonction des moyens.

A la suite de la résolution est soumise au vote pour chaque structure et pour les commissions :



Structure Congrès :

Pour : 59

Contre :19

Abs :3

Structure EDF S :

Pour : 67

Contre :3

Abs :11

Structure EDF C :

Pour : 72

Contre :1

Abs :8

L'ensemble des autres commissions (hors Structures):

Pour : 78

Contre :0

Abs :3

La résolution est adoptée et il y a reconduction des pouvoirs et signatures pour un an.

Détails des résultats du vote en Annexe 7.

8) Cas de Châteauroux (0 membre avec cotisation FFAP) – vote pour radiation

Le Secrétaire Général indique que le club de Châteauroux a perdu l'ensemble de ses membres en 2021. Le président souhaite arrêter le club et personne ne l'a repris. Les 2 membres FFAP du club ont adhéré dans un club voisin ou comme membre direct.

Le Secrétaire général demande donc la radiation de cette amicale de la FFAP.

La résolution pour radiation est soumise au vote :

Pour :57

Contre :4

Abs :20

Détails des résultats du vote en Annexe 7.

9) Point Congrès : exposé des différentes options en cours d'étude pour les congrès 2021 (Troyes) et 2022 (Poitiers) avec leurs impacts respectifs. Vote sur la tenue d'une AF spécifique ou d'un vote électronique pour décision concernant un « scénario congrès » (date début juin à définir en séance)

Le Président rappelle que le bureau s'est posé toutes les questions légitimes que tout le monde se pose à propos des congrès en 2021 et 2022. L'exposé vise donc à éclaircir certains points sans avoir toutes les réponses à ce stade.

Plusieurs scénarios sont possibles :

S1 : annuler Troyes 2021



S2 : report de Troyes en 2021 et Poitiers en 2022

S3 : maintien de Poitiers en 2022 et report Troyes en 2023

S4 : maintien Troyes 2021 et Poitiers 2022

Le trésorier Noël DECRETON a été nommé coordinateur du dossier par le bureau FFAP et a fait une négociation avec les deux palais des congrès (Troyes et Poitiers) car les enjeux dépassaient la structure congrès ou le comité d'organisation de Troyes.

Il a renégocié les deux contrats Troyes et Poitiers pour revoir les clauses d'annulation et de report afin de limiter les risques financiers tout en préservant les lieux votés par l'AF.

Il a pris 3 points en compte (clause de force majeure, annulation et report).

TROYES :

La négociation avec Troyes a été faite avec un très bon accueil, et un bon esprit de partenariat. Au final, les frais de report ou d'annulation ont été réduits au maximum, le courrier d'engagement du département est reçu.

En ce qui concerne l'Hôtel IBIS : le remboursement est possible si le congrès est annulé. S'il est maintenu, le solde devra être versé 15 jours avant la date.

Le bureau réaffirme qu'il souhaite faire le congrès à Troyes.

Il s'ensuit une discussion et des questions sur la jauge, sur les possibilités d'un gala public et de sa jauge, sur les conditions sanitaires, sur le repas spectacle, sur les demandes de remboursements et sur le déficit éventuel en cas de désistement de congressistes.

Il en ressort que faute d'annonces gouvernementales précisant les modalités, on ne peut faire que des hypothèses.

A moins de 600 personnes, le congrès est en déficit, en dessous il faudrait obtenir une ristourne ou des subventions pour compenser. Le gala public peut équilibrer à conditions d'avoir une jauge convenable (75%).

Il y a 500 réservations faites depuis 2019, plus une liste d'attente, qui sera débloquée en fonction de la jauge finale. Il y a eu très peu d'annulations.

Le repas spectacle est maintenu pour le moment.

En ce qui concerne les restaurants, ils devront être ouverts sinon ce n'est pas viable non plus.

La position du comité d'organisation de Troyes est de ne pas faire le congrès à jauge trop réduite. Le dédoublement est compliqué. Le comité souhaite travailler un report en 2022 et ne souhaite pas d'annulation simple. Pour 2023, le club ne se positionne pas pour le moment, il faudrait tout refaire. Cependant le club se pliera à la décision de l'AF.

L'Assemblée s'accorde à dire qu'une jauge trop réduite (en-dessous de 400 personnes) le congrès n'est pas viable.

Par ailleurs, des demandes de subventions seront déposées en cas de maintien du congrès à Troyes, c'est en cours avec le Secrétaire général et le Trésorier.

POITIERS :

La négociation avec Poitiers a été très difficile et compliquée. On doit d'abord savoir si Troyes doit avoir lieu ou pas. Car on doit avoir l'accord des congressistes pour le transfert de l'argent des acomptes. Poitiers a accepté le report des acomptes de 2021 sur janvier en 2022. La base de tarification de Poitiers sera sur 1117 personnes au lieu de 650 personnes, pour éviter les surcoûts en cas de hausse de participants. En cas de force majeure possibilité de report en 2023, mais si annulation en 2022 conservation des sommes versées (soit 10000 euros). Il ne faut donc pas annuler Poitiers mais le maintenir en 2022, le reporter en 2023 ne pourra se faire que sous condition de force majeure.



La décision pour Poitiers doit être prise avant 20 octobre 2021 mais on ne peut pas annuler sinon on ajoute 10000 euros de pénalités.

La meilleure solution dans le cas le plus défavorable serait de reporter Troyes en 2023 et de garder Poitiers en 2022 car on ne peut plus négocier avec Poitiers.

Dans le cas le plus favorable (possibilité de faire le congrès à Troyes en 2021), le contrat avec Poitiers sera donc maintenu pour 2022.

Il s'ensuit une discussion et des questions sur la jauge, les contrats avec les artistes, sur les frais d'annulation et sur des subventions éventuelles.

Il en ressort qu'en 2022, on devrait avoir une jauge pleine, que les contrats des artistes ne sont pas encore engagés sur Poitiers. Donc si jamais on devait annuler Troyes, on pourrait les reporter sur Poitiers en 2022. Idem pour les exposants et les congressistes.

Une proposition de subvention émanant d'un partenaire de type fondation associative a été faite par Serge ARAIL. Il y aurait 5000 euros de subventions pour permettre d'avoir un dédommagement afin de contribuer à l'annulation de Poitiers, et ainsi permettre à Troyes de pouvoir avoir lieu en 2022.

Une autre proposition serait d'augmenter de 10 euros le tarif du congrès de Troyes pour payer l'autre partie de la pénalité. Ces deux propositions seront regardées à la suite de la réunion par le trésorier, mais il est rappelé que le mieux est de pouvoir faire le congrès à Troyes avec une jauge pleine.

Il en ressort au final que faute d'éléments de décision, l'Assemblée ne peut pas se prononcer sur l'un des scénarii.

Certains membres souhaitent faire le vote aujourd'hui. D'autres pas pour avoir le temps de la réflexion car c'est trop prématuré.

Après discussion, l'Assemblée doit se prononcer sur la tenue d'une AF en mai ou d'un vote électronique, comme prévu sur l'ODJ.

La résolution pour déterminer la modalité de décision est soumise au vote :

Nouvelle Assemblée par Zoom :

Pour :70

Contre :8

Abs :4

Décision par vote électronique seul sans réunion :

Pour :38

Contre :36

Abs :8

L'Assemblée décide donc de faire une nouvelle réunion par Zoom courant mai.

Détails des résultats du vote en Annexe 8.

10) Un nouvel avenir pour notre Fédération – sans vote

Le Président Serge ODIN indique que Lionel PETITALOT est le coordinateur de ce chantier d'évolution de l'image de la FFAP en tant que responsable de la mise en œuvre de la politique de communication, l'image de la FFAP étant un des chantiers de la communication, qui a démarré depuis janvier 2020 et a été renforcé depuis janvier



2021. Le document envoyé et présenté en séance par Lionel (Annexe 9) rappelle la liste des membres des différentes équipes de la FFAP et présente le plan d'action 2021 pour cette évolution.

Il y a ensuite un petit échange autour de l'image et du nom de la fédération, des actions de communication déjà faites et celles envisagées pour 2021.

Les présidents doivent désormais en discuter avec leurs membres afin de pouvoir se positionner ensuite fin 2021 lors d'un vote qui aura lieu sur le sujet.

Frédéric HEBRARD propose un accompagnement des amicales dans la démarche auprès des membres. Une réunion de présidents pourrait être le lieu de cet accompagnement qui serait organisé avec Serge ARIAL. Une vidéo pour les membres FFAP pourrait aussi être un bon outil d'accompagnement pédagogique sur cette question. Les présidents doivent être capable de porter le projet pour multiplier les canaux d'information.

11) Questions diverses : voir le document joint à l'ODJ – sans vote

La question de Bernard GINET à propos de la cotisation des membres EDF Scène sera répondue par mail directement.

Les autres questions ont été traitées dans les points de l'ordre du jour.

12) Dates de la prochaine Assemblée fédérale 2022

L'AF 2022 : le samedi 9 avril 2021.

La séance se termine à 20h, tous les points ont été traités.

Serge Odin remercie tous les participants.

Fait à Paris, le 25 mai 2021:

Serge Odin
Président

Gérald Rougevin
Secrétaire général



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

EMARGEMENT FEUILLE ASSEMBLEE FEDERALE

Assemblée fédérale du 24/04/2021

Assemblée fédérale du 24/04/2021

NOM & PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
ALBANESE PIERRE	PARIS AFPAM	0	0	0	POUVOIR	PIVETEAU JEAN-CLA	
ARIAL	BORDEAUX	94	1	6	PRESENT		BARRES MICHEL
ARLEQUIN CLAUDE	VAR	0	0	0	POUVOIR	PETITALOT LIONEL	
ARRIALH	Individuel	1	0	1	PRESENT		
BARRES MICHEL	LE PUY	0	0	0	POUVOIR	ARIAL SERGE	
BERNAT JEAN-FRANCOIS	HAUTE SAVOIE	17	0	0	ABSENT		
BERTOLOTTI	NICE	13	0	1	PRESENT		
BLANGY CHRISTOPHE	OEDM	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
BONNIN	BLOIS	10	0	1	PRESENT		
BOST	MHC PARIS	21	0	2	PRESENT		
BOUCHET HERVE	GRENOBLE	29	0	0	ABSENT		
CABANNES STEPHANE	ANGOULEME	7	0	0	ABSENT		
CAM-HALOT	TOULOUSE	12	0	1	PRESENT		
CARRERE	DIJON	36	0	3	PRESENT		
CHABREDIER	CLERMONT-FERRA	16	0	1	PRESENT		
CHURLET	CIP	1	0	1	PRESENT		
COLLIGNON	PICARDIE	6	0	1	PRESENT		
CONDETTE	Individuel	1	0	1	PRESENT		
CORNEAU JEAN-PAUL	CHATEAUROUX	0	0	0	ABSENT		
COURVOISIER EMMANUEL	BESANCON	0	0	0	POUVOIR	GINET BERNARD	
CRUNELLE	CALAIS	11	0	1	PRESENT		
DECRETON	LILLE	31	0	3	PRESENT		
DELVILLE	CESAR H	18	0	1	PRESENT		
DENIS	LORRAINE	33	0	3	PRESENT		
DEVILLEBICHOT	Individuel	1	0	1	PRESENT		
DIN	PARIS	87	0	5	PRESENT		
DINOT	SAINT DIZIER	12	0	1	PRESENT		
DOMENJO	PERPIGNAN	11	0	1	PRESENT		
DUBOSCQ DENIS	NORMANDIE	19	0	0	ABSENT		
DUCROND	L'EVENTAIL	28	0	2	PRESENT		

Assemblée fédérale du 24/04/2021

NOM & PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
ECKLY	STRASBOURG	26	0	2	PRESENT		
ERIKSON BIGORGNE	TROYES	7	0	1	PRESENT		
EUDE JEAN-CLAUDE	PARIS	1	0	0	ABSENT		
FOURIE	MARSEILLE	17	0	1	PRESENT		
GINET	Individuel	13	1	2	PRESENT		COURVOISIER EMMANUEL
GUEZ	Individuel	1	0	1	PRESENT		
HEBRARD	SEINE ET MARNE	51	0	5	PRESENT		
HENNESSY	FLANDRES	23	0	2	PRESENT		
HESSE	NIMES	14	0	1	PRESENT		
HOUMEAU XAVIER	POITIERS	18	0	0	ABSENT		
LABECADE	Individuel	1	0	1	PRESENT		
LAROYE PHILIPPE	NEVERS	13	0	0	ABSENT		
LE BRIÉRO	TOURS	20	0	1	PRESENT		
LOOCK	AMIENS	10	0	1	PRESENT		
LOUAT	Individuel	1	0	1	PRESENT		
MAGEUX	Individuel	1	0	1	PRESENT		
MARLOIS	REIMS	27	0	2	PRESENT		
MONDON	LYON	30	0	2	PRESENT		
MOREAU DIDIER	LORIENT	0	0	0	POUVOIR	ROUGEVIN GERALD	
NAUDET	Individuel	1	0	1	PRESENT		
NOULIN CELINE	CESAR H	1	0	0	ABSENT		
ODIN	Individuel	60	3	6	PRESENT		BLANGY CHRISTOPHE PASTOUREL ANDRE BLANGY CHRISTOPHE
PARKER	Individuel	1	0	1	PRESENT		
PASTOUREL ANDRE	LOIRE	0	0	0	POUVOIR	ODIN SERGE	
PETIAUD	Individuel	1	0	1	PRESENT		
PETITALOT	GEMENOS	59	1	5	PRESENT		ARLEQUIN CLAUDE
PETY NICOLAS	L'EVENTAIL	28	0	1	ABSENT		
PIVETEAU	PARIS AFPAM	10	1	0	PRESENT		ALBANESE PIERRE
PLASSE	MONTPELLIER	26	0	2	PRESENT		
POCQUET	Individuel	1	0	1	PRESENT		
PROTAT	Individuel	1	0	1	PRESENT		
PUJOL PHILIPPE	AVIGNON	5	0	0	ABSENT		
RIVET	Individuel	1	0	1	PRESENT		
ROTA JEAN-PAUL	ROMANS	4	0	0	ABSENT		
ROUGEVIN	Individuel	2	1	2	PRESENT		MOREAU DIDIER
TABARY	Individuel	1	0	1	PRESENT		
THIERY	LORIENT	16	0	1	PRESENT		
TRUPIN PATRICK	BORDEAUX	1	0	1	PRESENT		

Assemblée fédérale du 24/04/2021

NOM & PRENOM	AMICALE	Membres	Nb Pouvoirs	Total Voix	Statut	Pouvoir à	Pouvoir reçu
VIESSIERE	Individuel	1	0	1	PRESENT		
VITSE	COUDEKERQUE	11	0	1	PRESENT		
VOIGNIER JACQUES	MHC PARIS	1	0	0	ABSENT		
VOVARD DENIS	MAGICIEN DU CH	8	0	0	ABSENT		
Nombre de lignes : 72		1 029	8	88			

Nombre de voix totales représentées : 88

Quorum Feuille présence : 53

Quorum vote normal (50 % +1) soit : 45

Quorum vote des 2/3 soit : 60



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Le:

Vote N° : VOTM-19-01

Vote électronique
Du 24/04/2021 au 24/04/2021

1 * Effectif total des électeurs inscrits au : 24/04/2021

Nombre des votants : 49 Nombre des voix : 62 Nombre des membres représentés : 111 Quorum : 32

2 * Effectif total des électeurs votant lors de ce E-vote

Nbre votes nuls : 5 Taux de réponse : 0,00 Quorum pour le vote : 41

Nbre de votants : 53 Nbre de voix exprimées : 80 Nbre membres Représentés : 806

Nbre de mails expédiés : 0 Nbre de mails en erreur : 0

3 * Résultats vote par vote

N° Question	Libelle Question	Pour	Contre	ABST.	Résultat
1	VOTE des Procès Verbaux des Assemblées Fédérales 2020 (Mai & Décembre)	79	0	3	ADOPTÉ
2	QUITUS donné au Président pour le Rapport Moral 2020	80	0	2	ADOPTÉ
3	QUITUS donné au Trésorier pour le BILAN FINANCIER 2020	81	1	0	ADOPTÉ

4 * Date de prise d'effet

Immédiate, cette décision sera portée en annexe du prochain compte rendu d'Assemblée Fédérale.

A Paris, le

Résultat certifié par le Secrétaire Général FFAP

Gérald ROUGEVIN

Annexe 3

RAPPORT MORAL 2020

Serge ODIN

Président de la FFAP

RAPPORT MORAL 2020

- ★ Première session du BIAM du 20 au 25 janvier au siège FFAP et premiers diplômés
- ★ 24 janvier Concours régional FFAP à Coudekerque-Branche
- ★ 25 janvier Lancement du chantier “Un nouvel avenir pour la FFAP”
journée de travail avec Sabine LE STUM

RAPPORT MORAL 2020

★ Dès le début mars gestion de la Crise COVID aboutissant au report du congrès 2020

- Création sur Facebook de l'AGORA MAGIQUE DE LA FFAP
Groupe d'échange qui atteint aujourd'hui 2110 membres (modérateurs...),
- Organisation et diffusion de 17 directs en ligne sur Facebook pendant le confinement (mars/avril/mai 2020),
- PDF d'anciens (et moins anciens) numéros de la Revue offerts gratuitement à tous les magiciens qui en ont fait la demande.

RAPPORT MORAL 2020

- ★ Mise en place d'une cellule communication performante aux compétences étendues ayant pour mission de moderniser tous les niveaux de la communication, optimiser les échanges en interne et en externe, changer l'image de la fédération et la rendre plus attractive. Refonte du site Web
- ★ Reprise des réunions virtuelles des Présidents pour partager les expériences et les initiatives, faire émerger des idées d'actions et mettre en commun la résolution des problèmes rencontrés par les amicales
- ★ Achat du logiciel ZOOM (congrès virtuel, mise à disposition des clubs pour leurs réunions...)

RAPPORT MORAL 2020

- ★ Organisation et diffusion en octobre du premier Congrès de Magie totalement virtuel diffusé simultanément sur Facebook, YouTube et Zoom avec la participation des amicales et de nombreux artistes de notoriété internationale
- ★ Organisation du Conseil Fédéral et de l'Assemblée Fédérale sous Zoom
- ★ Mise en place d'une assistance juridique négociée avec AXA pour tous les membres FFAP
- ★ Mise en place avec AXA d'un tarif préférentiel RC Pro pour les membres FFAP
- ★ Gestion de la succession de Pierre Brahma

RAPPORT MORAL 2020

- ★ Gestion du siège de la Fédération par la petite bande
- ★ La revue de la FFAP : numéros bimestriels et numéros spéciaux
- ★ Travaux et réflexions en cours sur :
 - Relance des Ateliers de l'enchanteur,
 - la création d'une boîte de magie FFAP,
 - la création d'un trophée international FFAP destiné à récompenser un ou des magicien(s) international(aux),
 - La Fête de la Magie,
 - Reprise des Actu des Arts Magiques,
 - Demande de reconnaissance d'utilité publique auprès de l'état.

=> Deux conférences virtuelles sur Zoom (janvier et mars 2021) <=

F.F.A.P. - BILAN Exercice 2020

Contrôle des comptes

ACTIF					PASSIF		
		BRUT	AMORTISSEMENT DEPRECIATION	NET			NET
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES & RESERVES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres		94 562,96 €
	Site Internet	9 404,46 €	9 404,46 €	0,00 €	Report à Nouveau		
Immobilisations corporelles					Légales		0,00 €
	Immeuble Rue St Martin	146 585,71 €	146 585,71 €	0,00 €	Réglementaires		0,00 €
	Gros travaux Immeuble 2001	11 986,58 €	11 986,58 €	0,00 €	Autres		0,00 €
	Gros travaux Immeuble 2009	11 380,00 €	11 380,00 €	0,00 €	Report à nouveau		0,00 €
	Travaux Année 2013	3 657,49 €	2 925,99 €	731,50 €	Résultat de l'Exercice		
	Chaudière	1 882,10 €	1 882,10 €	0,00 €	Excédentaire		18 213,28 €
	Sanibroyeur 2015	597,89 €	597,88 €	0,01 €	Déficiaire		
	Sanibroyeur 2020	1 200,00 €	240,00 €	960,00 €	Provisions réglementées		0,00 €
	Rideau Scène	4 488,55 €	4 488,55 €	0,00 €			
	Micro Ordinateur	655,27 €	655,27 €	0,00 €			
	Video Projecteur	499,90 €	499,90 €	0,00 €			
	Imprimante carte	1 584,00 €	1 584,00 €	0,00 €			
	Bibliothèque	7 963,05 €	3 185,22 €	4 777,83 €			
	Vidéo K7	1 143,28 €	1 143,28 €	0,00 €			
		193 623,82 €	187 154,48 €	6 469,34 €			
Immobilisations financières							
		0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	TOTAL	203 028,28 €	196 558,94 €	6 469,34 €	TOTAL	0,00 €	112 776,24 €
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
STOCK de Marchandises					EMPRUNTS & DETTES		0,00 €
	Stock Association FFAP	3 317,00 €					
	Stock Boutique	12 054,78 €					
	Stock E.D.F. Scène	1 421,70 €					
Avances Trésorerie & Acomptes versés					Avances et acomptes reçus		
CLIENTS					DETTES FOURNISSEURS		
	Produits non facturés			0,00 €	Factures non parvenues		0,00 €
V. M. P. - Titres BNP Kempf							
		8 026,14 €	617,88 €	7 408,26 €			
CHEQUES à ENCAISSER (Congrès Troyes)							
				310,00 €			
BANQUES							
	S.G. C.C.	FFAP					
		Congrès - 2021	Troyes	10 331,65 €			
		Congrès - 2022	Poitiers	13 223,19 €			
				0,00 €			
		EDF Scène		0,00 €			
		EDF Close-up		0,00 €			
	S. G. Compte Liv Epa	Congrès - 2021	Troyes	51 963,65 €			
	S. G. Livret A	FFAP		76 000,00 €			
	PAYPAL			0,00 €			
		S/TOTAL BANQUE		151 518,49 €			
				151 518,49 €			
CAISSE							
		EDF Scène		0,00 €			
COMPTE de REGULARISATION							
CHARGES constatées d'Avance					PRODUITS constatés d'Avance		98 877,61 €
	Congrès de TROYES		29 621,49 €		Congrès TROYES		95 295,61 €
	Congrès de POITIERS		1 500,00 €		Cotisation 2021		3 490,00 €
	Autres frais de Gestion		1 222,13 €		Vente revue		92,00 €
DIVERS (PRODUITS à RECEVOIR)					DIVERS (CHARGES à PAYER)		1 727,42 €
	Intérêt Livret A - SG FFAP		363,71 €		Global compte		683,42 €
	Intérêt Cpt Livret - SG Congrès		52,62 €		Charges Sociales		344,00 €
	Vente Boutique Revues 641 bis		92,00 €		Provisions Election		700,00 €
	S/TOTAL ACTIF CIRCULANT			213 381,27 €	S/TOTAL DETTES		100 605,03 €
VIREMENTS INTERNES					VIREMENTS INTERNES		0,00 €
				0,00 €			
	TOTAL GENERAL			213 381,27 €	TOTAL GENERAL		213 381,27 €

TABLEAU des IMMOBILISATIONS et des AMORTISSEMENTS - EXERCICE 2020																			
				IMMOBILISATIONS 2020					AMMORTISSEMENTS 2020				IMMOS						
				MONTANT BRUT	ANNEE	Durée	VALEUR BRUTE			VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE				
				ACQUISITION	ACQUIST	Amort	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CLOTURE	CUMULES	DOTATIONS	DOTATIONS	CUMULES	COMPTABLE				
							EXERCICE			EXERCICE	DEBUT EXERC			FIN EXERC	FIN EXERC				
ACTIF IMMOBILISE																			
	Immobilisations incorporelles																		
205	000	Site Internet		9 404,46 €	2016	4	9 404,46 €			9 404,46 €	9 404,46 €	0,00 €	0,00 €	9 404,46 €	0,00 €				
	Immobilisations corporelles																		
213	160	Immeuble Rue St Martin		146 585,71 €	2000	20	146 585,71 €			146 585,71 €	146 023,91 €	561,80 €	0,00 €	146 585,71 €	0,00 €				
213	600	Travaux Année 2001		11 986,58 €	2001	10	11 986,58 €			11 986,58 €	11 986,58 €	0,00 €	0,00 €	11 986,58 €	0,00 €				
213	600	Travaux Année 2009		11 380,00 €	2009	10	11 380,00 €			11 380,00 €	11 380,00 €	0,00 €	0,00 €	11 380,00 €	0,00 €				
213	620	Travaux Année 2013		3 657,49 €	2013	10	3 657,49 €			3 657,49 €	2 560,24 €	365,75 €	0,00 €	2 925,99 €	731,50 €				
213	510	Chaudière		1 882,10 €	2015	5	1 882,10 €			1 882,10 €	1 882,10 €	0,00 €	0,00 €	1 882,10 €	0,00 €				
213	510	Sanibroyeur 2020		1 200,00 €	2020	5	0,00 €	1 200,00 €		1 200,00 €	0,00 €	240,00 €	0,00 €	240,00 €	960,00 €				
213	520	Sanibroyeur 2015		597,89 €	2015	5	597,89 €			597,89 €	597,90 €	-0,01 €	0,00 €	597,89 €	0,00 €				
213	525	Rideaux Scène		4 488,55 €	2014	5	4 488,55 €			4 488,55 €	4 488,55 €	0,00 €	0,00 €	4 488,55 €	0,00 €				
218	300	Micro Ordinateur		655,27 €	2012	4	655,27 €			655,27 €	655,27 €	0,00 €	0,00 €	655,27 €	0,00 €				
218	310	Video Projecteur		499,90 €	2013	4	499,90 €			499,90 €	499,90 €	0,00 €	0,00 €	499,90 €	0,00 €				
218	320	Imprimante carte FFAP		1 584,00 €	2017	3	1 584,00 €			1 584,00 €	1 100,00 €	484,00 €	0,00 €	1 584,00 €	0,00 €				
																Dépréciation	Dépréciation	TOTAL	Solde
																2019	2020		
		Bibliothèque AFAP		7 963,05 €			7 963,05 €			7 963,05 €				0,00 €	7 963,05 €	1 592,61 €	1 592,61 €	3 185,22 €	4 777,83 €
		K7 Vidéo		1 143,28 €			1 143,28 €			1 143,28 €				0,00 €	1 143,28 €	1 143,28 €	- €	1 143,28 €	0,00 €
				193 623,82 €			192 423,82 €	1 200,00 €	0,00 €	193 623,82 €	181 174,45 €	1 651,54 €	0,00 €	182 825,99 €	10 797,83 €	2 735,89 €	1 592,61 €	4 328,50 €	6 469,33 €
	Immobilisations financières			0,00 €			0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
		TOTAL		203 028,28 €			201 828,28 €	1 200,00 €	0,00 €	203 028,28 €	190 578,91 €	1 651,54 €	0,00 €	192 230,45 €	10 797,83 €				
Donnees des comptes																			

AMORTISSEMENTS																
	281310	281320	281320	281350	281330	281340	281360	281370	281380	281390	218320	213520				
ACHAT	MAISON FFAP	TRAVAUX	TRAVAUX	TRAVAUX	ORDINATEUR	VIDEO PRO	RIDEAUX	CHAUDIERE	SANIBROYEUR	SITE INTERNET	IMPRIM CARTE	SANIBROYEUR			TOTAL	CUMUL
ANNEE	2000	2001	2009	2013	2012	2013	2014	2015	2015	2016	2016	2020				
BRUT	146 585,71	11 986,58	11 380,00	3 657,49	655,27	499,90	4488,55	1 882,10	597,89	9404,46	1 584,00	1 200,00				193 921,95
2000	6 767,58														6 767,58	6 767,58
2001	7 329,28	1 198,66													8 527,94	15 295,52
2002	7 329,28	1 198,66													8 527,94	23 823,46
2003	7 329,28	1 198,66													8 527,94	32 351,40
2004	7 329,28	1 198,66													8 527,94	40 879,34
2005	7 329,28	1 198,66													8 527,94	49 407,28
2006	7 329,28	1 198,66													8 527,94	57 935,22
2007	7 329,28	1 198,66													8 527,94	66 463,16
2008	7 329,28	1 198,66													8 527,94	74 991,10
2009	7 329,28	1 198,66	1 138,00												9 665,94	84 657,04
2010	7 329,28	1 198,64	1 138,00												9 665,92	94 322,96
2011	7 329,28		1 138,00												8 467,28	102 790,24
2012	7 329,28		1 138,00		163,82										8 631,10	111 421,34
2013	7 329,28		1 138,00	365,75	163,82	124,98									9 121,83	120 543,17
2014	7 329,28		1 138,00	365,75	163,82	124,98	897,71								10 019,54	130 562,71
2015	7 329,28		1 138,00	365,75	163,81	124,98	897,71	376,42	119,58						10 515,53	141 078,24
2016	7 329,28		1 138,00	365,75		124,96	897,71	376,42	119,58	2 351,12					12 702,82	153 781,06
2017	7 329,28		1 138,00	365,75			897,71	376,42	119,58	2 351,12	44,00				12 621,86	166 402,92
2018	7 329,28		1 138,00	365,75			897,71	376,42	119,58	2 351,10	528,00				13 105,84	179 508,76
2019	7 329,29			365,75				376,42	119,57	2 351,12	528,00				11 070,15	190 578,91
2020	561,80			365,75							484,00	240,00			1 651,55	192 230,46
2021				365,75								240,00			605,75	192 836,21
2022				365,74								240,00			605,74	193 441,95
2023												240,00			240,00	
2024												240,00			240,00	
	146 585,71	11 986,58	11 380,00	3 657,49	655,27	499,90	4 488,55	1 882,10	597,89	9 404,46	1 584,00	1 200,00	0,00	0,00	193 921,95	

COMPTE D'EXPLOITATION F.F.A.P. - ANNEE 2020 - (Après INVENTAIRE)					
COMPTE	INTITULE	EXERCICE 2020 MONTANT	COMPTE	INTITULE	EXERCICE 2020 MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
603 xxx	Variation des stocks	191,31 €	705 110	inscription Congrès Congrèssistes	
606 0x0	Achats non stockés (Elect - Gaz)	931,13 €	705 120	Inscription Marchands	
	Achats non stockés (Fournit - badges)	2 869,01 €	705 150	Recettes Gala Public	
61x xxx	Services Ext (Syndic Charges de copro)	2 352,43 €	706 000	Cotisations Membres FFAP	35 210,00 €
	Entretien/Réparat, Assurances	3 718,37 €	706 100	Cotisations BIAM	8 716,00 €
	Frais d'Hébergement Site	2 219,39 €	707 100	Part Abonnements dans Cotisation	27 000,00 €
	Dépenses pour Coaches Secrets année	10 920,74 €	706 120/130	Publicité & Sponsoring	910,00 €
62x xxx	Autres Charges Externes (Avocat)		707 135	Cotisations Membres EDF S	220,00 €
	Personnel extérieur - Artistes		707 140	Participation Stagiaires aux Stages	1 590,00 €
	Frais remise coupe - Spectacle - conf	2 376,40 €	707 150/170	Subventions FFAP EDF Scène	
	Spectacles de l'année	183,63 €		Subventions FFAP EDF - Close-up	962,05 €
623 xxx	Location salle			Subventions FFAP - BIAM	
	Hébergement Artistes		707 160	Recettes Diverses EDF S	630,00 €
	Frais de Gestion		707 180	Partenariat (Maison de la Magie)	
623 3xx	Frais Fonctionnement Congrès		707 2xx	Vente de Marchandises/Livres	1 328,17 €
623 415	Frais Diner et Pass Magique		707 252	Participations frais expédition	154,50 €
623 610	Frais Impression Revue	15 312,00 €	707 290	Soirée Pass et diner Spectacle	
623 7xx	Achat et Frais Livres - Droits d'auteurs	165,85 €	707 500	Location de salle FFAP	1 026,00 €
623 805	Chèque Conférence Amicale	1 200,00 €			
624 xxx	Frais de Rroutage	2 128,59 €			
625 100	Note de Frais -linvitations /Réceptions	2 285,38 €			
	Frais postaux et télécommunications	848,61 €			
	Services bancaires & Paypal	430,29 €			
	Subventions FFAP pour E.D.F.	962,05 €			
626 xxx	Frais d'Expédition	7 102,11 €			
63x xxx	Impôts et Taxes (Foncier)	465,00 €			
64x xxx	Charges de personnel	820,55 €			
65x xxx	Autres Charges de Gestion Courante	1 190,98 €			
658 030	Frais de Communication	960,00 €			
	Transport Artistes				
651 610	Participation forfaitaire Congrès				
	TOTAL	59 633,82 €		TOTAL	77 746,72 €
66x xxx - CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
	Charges d'intérêt	- €	762 100	Intérêts financiers (Livret A)	363,71 €
			762 110	Intérêts financiers (Livret Congrès)	52,62 €
			765 000	Escomptes obtenus	- €
	TOTAL	- €		TOTAL	416,33 €
67x xxx - CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	Valeurs comptables Immos cédés	- €	778 100	Bénéfice du Congrès	- €
	Autres charges Exceptionnelles	200,00 €	778 101	Participation forfaitaire Congrès	4 000,00 €
	TOTAL	200,00 €		TOTAL	4 000,00 €
DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS & PROVISIONS					
681 000	Dotations aux Amortissements	1 651,54 €			- €
681 600	Dotations aux immos incorporelles	4 328,50 €	781 61x	Reprise sur Dépréciation des Immos	2 735,89 €
681 730	Dotation pour dépréciation actifs circulants	1 970,25 €	781 73x	Reprise sur Dépréciation des Actifs	746,66 €
686 650	Dotations dépréciation de titres	617,88 €	786 665	Reprise sur Dépréciation des V.M.P.	1 669,67 €
687 500	Dotation aux provisions exceptionnelles	700,00 €			
	TOTAL	9 268,17 €		TOTAL	5 152,22 €
	TOTAL des CHARGES	69 101,99 €		TOTAL des PRODUITS	87 315,27 €
	SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT	18 213,28 €			
	TOTAL GENERAL	87 315,27 €		TOTAL GENERAL	87 315,27 €

Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (F.F.A.P.)

Rapport de la commission aux comptes.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints à la convocation à l'assemblée fédérale qui se tiendra le 25 avril 2021.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de la fédération sur les bases des éléments disponibles à cette date par le trésorier Bernard Ginot dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice de cette mission et estimons que les éléments que nous avons collectés et mis à notre disposition sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Notre contrôle a été réalisé dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables.

Nos investigations ont permis de constater que les propositions et recommandations faites en 2019 ont été suivies notamment sur les postes de dotations aux provisions et dépréciations. La détermination de ces provisions et dépréciations a été évaluée avec une part significative de jugement dans les estimations de la part du trésorier, notamment dans le choix des hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser. Le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions est retenu. Il est également à noter que les écritures d'inventaire intégrant les produits et charges constatés d'avances ont été passées et donnent une réelle situation financière de notre association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés par le bureau de la fédération. La commission considère que les comptes annuels présentent une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français et ne comportent pas d'anomalies significatives provenant de fraudes ou résultant d'erreurs.

Si après avoir pris connaissance de ces différents états de chiffres (Bilan, tableau des immobilisations, et compte d'exploitation arrêtés à la date du 31/12/2020) qui affichent un résultat excédentaire pour l'exercice de 18 213.28 euros et sans observation de votre part, nous vous proposons d'arrêter la situation de l'exercice 2020 sur ces montants.

Pour la commission aux comptes,

Noël Decretton et Joël Hennessy (le 30 mars 2021).

BUDGET PREVISIONNEL 2021									
Estimation N. Decreton			BUDGET 2021						
	Nbre	Coût	RESSOURCES		DEPENSES		RESULTAT		
			PROPRES	TOTAL					
GESTION FFAP - COTISATIONS									
Membre Association FFAP	973		47 120,00 €						
Non membres Asso FFAP	157		12 970,00 €						
Inscriptions à venir	6		510,00 €						
Frais Dossier - retard et autre			75,00 €						
Total	1 136			60 675,00 €					
TRANSFERT STRUCTURES									
Revue Prestitigation			- 27 500,00 €	1					
Subvention EDF Scène			- 5 000,00 €	2					
Subvention EDF Close-up			- 3 000,00 €	3					
Total	0			- 35 500,00 €					
Location salle Paris FFAP			1 500,00 €						
Intérêts financiers			500,00 €						
Participation forfait congrès			4 000,00 €	4					
Reprise Dépréciation Immos			4 330,00 €	5					
Reprise Dépréciation des Stocks			1 970,00 €	6					
Reprise Dépréciation V.M.P.			600,00 €	7					
Dotations charges pour Elections			700,00 €	8					
Dépenses Maison de la FFAP					7 500,00 €				
Fournitures FFAP					2 270,00 €				
Site et logitiels					2 500,00 €				
Chèques conférences					2 000,00 €				
Déplacements et réceptions					3 100,00 €				
Frais communication & banque					2 225,00 €				
Impôts et Taxes					500,00 €				
Frais de Gestion FFAP					1 000,00 €				
Frais d'Avocat					1 000,00 €				
Frais Communication & Logo					1 800,00 €				
Les spectacles de l'année					1 800,00 €				
Les Secrets de l' Année					200,00 €	4			
Coupes Trophés Médailles					1 000,00 €	4			
Participation Invitation Congrès					1 800,00 €	4			
Frais pour Congrès					1 000,00 €	4			
Dotation aux amortissements					610,00 €				
Dépréciation des actifs immos					5 920,00 €	5			
Dépréciation des Stocks					2 700,00 €	6			
Dépréciation des V.M.P.					600,00 €	7			
Frais Elections A. F. (fin 2021)					1 400,00 €	8			
GESTION FFAP - Section 1				38 775,00 €		40 925,00 €	-	2 150,00 €	
BOUTIQUE - Section 2			3 217,50 €	3 217,50 €	1 967,50 €	1 967,50 €		1 250,00 €	
REVUE RDLP - Section 3				27 500,00 €		26 600,00 €		900,00 €	
Subvention FFPA			27 500,00 €	1					
Frais d'impression					16 780,00 €				
Frais de routage					2 070,00 €				
Frais d'expédition					7 750,00 €				
EDF Scène - Section 4				18 050,00 €		18 050,00 €		- €	
Subvention FFAP			5 000,00 €	2					
Subvention Maison de la Magie			2 200,00 €						
Sponsor - Publicité			1 000,00 €						
Autres recettes et dépenses			9 850,00 €		18 050,00 €				
EDF Close-up - Section 5				3 000,00 €		3 000,00 €		- €	
Subvention FFAP			3 000,00 €	3					
Autres recettes et dépenses			- €		3 000,00 €				
B.I.A.M. - Section 6				6 720,00 €		6 720,00 €		- €	
Subvention FFAP			- €						
Autres recettes et dépenses			6 720,00 €		6 720,00 €				
TOTAL (hors Congrès)			97 262,50 €	97 262,50 €	97 262,50 €	97 262,50 €		- €	

Annexe 5

13/04/2021

Nombre de membres par amicales et par periode

Nombre de membres par amicales et par periode

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AMIENS				1	1	4	4	4	7	6	8	8	8	10	12	15	15	13	16	13	11	10
ANGERS	6	5	16	17	22	23	23	26	22	24	26	25	21	16	18	14	15	13	10			
ANGOULEME	1	1	1	1	1	2	3	3	8	9	10	10	12	12	12	13	14	14	16	13	10	7
AVIGNON	6	4	7	7	8	7	7	8	8	9	10	11	12	11	10	11	9	9	8	3	3	5
BESANCON	5	4	5	5	6	6	6	6	4	9	9	10	10	10	12	11	10	11	13	20	17	12
BLOIS	6	7	8	8	7	8	8	8	8	11	12	12	12	11	11	12	14	14	14	12	14	10
BORDEAUX	10	12	16	17	24	29	29	30	31	41	41	44	43	39	42	57	54	58	74	77	79	82
BOURGES	6	8	8	8	9	8	8	9	10	10	10	10	8	6	6	6	5	5	4	3		
BRETAGNE	17	17	15	23	26	27	26	26	28	27	29	31	36	36	35	36	43	42	39	21		
CALAIS				1	2	1	2	3	3	2	4	5	7	7	9	9	10	10	11	11	12	11
CESAR H	4	5	4	4	4	7	7	5	7	9	10	12	12	13	14	15	15	17	18	15	16	18
CHATEAUXROUX	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	5	8	8	5	2	2	2	2	2	2	
CLERMONT-FERRAND	3	1	1	3	3	2	3	3	4	7	7	8	11	13	18	17	15	14	16	19	19	16
COUDEKERQUE																					5	11
DIJON	5	4	10	9	10	13	19	21	25	27	28	29	30	33	33	37	36	38	39	39	37	36
FFAP DIRECT	507	484	545	611	737	692	573	550	467	408	309	261	262	189	162	131	104	130	140	150	162	158
FLANDRES	7	10	9	13	15	14	19	20	18	17	18	19	19	17	17	16	18	19	20	21	22	23
GEMENOS	3	3	4	3	4	6	3	4	5	7	8	7	8	12	13	18	15	13	17	18	18	42
GRENOBLE	11	12	16	19	21	21	22	21	20	24	26	28	29	27	27	30	29	29	27	30	33	29
HAUTE SAVOIE	5	5	5	6	6	13	15	14	19	17	18	18	19	21	16	12	11	11	15	13	13	17
LE PUY	1	2	3	3	4	5	4	6	6	7	7	9	9	9	9	11	10	13	14	14	15	12
L'EVENTAIL	3	3	3	9	13	5	4	4	3	4	5	14	15	17	20	25	16	8	15	28	25	28
LILLE	6	6	10	8	18	17	22	24	28	33	29	35	31	22	31	22	19	25	29	33	34	31
LIMOGES	11	11	12	10	13	20	19	20	20	21	21	21	22	22	23	23	22	21				
LOIRE	7	16	20	20	21	22	21	25	29	22	24	19	21	19	24	30	32	31	32	31	29	25
LORIENT	4	6	7	9	12	11	13	11	13	14	15	17	18	21	20	22	22	26	20	16	16	16
LORRAINE	8	8	8	7	12	13	13	16	13	19	25	28	32	37	39	44	48	41	36	34	34	33
LYON	14	13	18	18	19	22	21	22	24	22	23	31	31	29	28	32	34	30	24	31	31	30
MAGICIEN DU CHOEUR	1	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	9	9	11	10	10	9	8	8	8	8
MARSEILLE	7	7	11	8	8	12	10	7	12	20	20	18	19	18	18	22	18	17	16	16	18	17
MHC PARIS																			7	13	17	21
MONACO	1	1	1							3	1	1	1									
MONTPELLIER	3	2	5	10	9	8	7	8	9	9	10	11	14	16	22	21	23	24	26	30	26	26
NEVERS		1	2	3	4	3	5	6	6	3	6	6	5	6	7	6	9	10	9	10	10	13
NICE	7	7	7	11	14	24	25	36	34	43	50	36	36	42	33	32	31	24	20	22	18	13
NIMES	3	4	6	8	9	9	9	13	12	12	12	13	15	15	16	17	16	23	19	18	18	14
NORMANDIE	10	10	13	14	12	13	13	13	12	12	12	13	12	13	11	15	14	17	20	22	22	19
OEDM	7	7	8	7	8	9	10	11	13	17	24	29	26	21	19	22	27	26	25	26	33	34
PARIS	82	87	91	94	104	108	103	117	129	133	147	137	127	120	101	101	103	107	113	107	103	86
PARIS AFPAM	8	9	9	9	9	9	10	10	10	10	10	10	10	10	9	11	11	11	17	19	15	9
PERPIGNAN	4	4	4	4	5	7	4	6	6	6	7	8	8	9	8	9	6	6	9	10	15	11
PICARDIE	1	1	1	1	1	1	1	3	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	6
POITIERS	8	5	5	7	14	16	14	16	24	24	29	32	29	30	26	29	24	27	30	27	22	18
REIMS	12	15	13	14	14	16	16	17	18	19	20	19	20	22	22	22	26	25	23	24	26	27
ROMANS	3	3	3	5	7	8	8	9	8	7	8	6	8	6	6	5	4	3	5	5	5	4
SAINT DIZIER	7	7	8	10	10	11	11	11	11	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	13	15	12
SEINE ET MARNE	17	23	26	29	32	37	38	36	39	48	50	51	49	47	45	47	41	46	47	48	54	51
STRASBOURG	8	9	22	23	23	27	27	27	28	31	32	33	32	34	35	32	34	37	35	30	30	26
TOULOUSE	6	7	7	8	8	9	6	4	13	20	19	19	19	20	20	14	13	14	13	13	11	12
TOURS	8	7	8	10	11	12	12	13	17	11	17	18	16	14	12	10	15	20	19	18	16	20
TROYES	4	6	6	6	5	6	5	6	6	6	5	6	5	6	5	6	5	6	7	8	9	7
VAR	1	1	1	3	3	3	1	11	14	16	16	13	24	16	11	14	10	14	10	16	14	16
Nombre de lignes :	866	876	1 014	1 130	1 334	1 352	1 235	1 275	1 261	1 277	1 249	1 224	1 246	1 158	1 120	1 133	1 094	1 140	1 164	1 175	1 167	1 132

Annexe 6



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Le:

Vote N° : VOTM-19-02

**Vote électronique
Du 24/04/2021 au 24/04/2021**

1 * Effectif total des électeurs inscrits au : 24/04/2021

Nombre des votants : 49 Nombre des voix : 62 Nombre des membres représentés : 1 135 Quorum : 32

2 * Effectif total des électeurs votant lors de ce E-vote

Nbre votes nuls : 6 Taux de réponse : 0,00 Quorum pour le vote : 42

Nbre de votants : 52 Nbre de voix exprimées : 82 Nbre membres Représentés : 840

Nbre de mails expédiés : 0 Nbre de mails en erreur : 0

3 * Résultats vote par vote

N° Question	Libelle Question	Pour	Contre	ABST.	Résultat
1	VOTE du Budget Prévisionnel FFAP 2021	81	0	1	ADOpte
2	VOTE de la PROPOSITION du MONTANT des COTISATIONS FFAP 2022	82	0	0	ADOpte

4 * Date de prise d'effet

Immédiate, cette décision sera portée en annexe du prochain compte rendu d'Assemblée Fédérale.

A Paris, le

Résultat certifié par le Secrétaire Général FFAP
Gérald ROUGEVIN



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Le:

Vote N° : VOTM-19-03

Vote électronique
Du 24/04/2021 au 24/04/2021

1 * Effectif total des électeurs inscrits au : 24/04/2021

Nombre des votants : 49 Nombre des voix : 62 Nombre des membres représentés : 1 135 Quorum : 32

2 * Effectif total des électeurs votant lors de ce E-vote

Nbre votes nuls : 6 Taux de réponse : 0,00 Quorum pour le vote : 42

Nbre de votants : 51 Nbre de voix exprimées : 81 Nbre membres Représentés : 835

Nbre de mails expédiés : 0 Nbre de mails en erreur : 0

3 * Résultats vote par vote

N° Question	Libelle Question	Pour	Contre	ABST.	Résultat
1	RENOUVELLEMENT des POUVOIRS & SIGNATURES pour les REPRESENTANTS de la Structure Congrès pour 1 AN (A	59	19	3	ADOpte
2	RENOUVELLEMENT des POUVOIRS & SIGNATURES pour les REPRESENTANTS de la Structure E.D.F. Scène pour 1	67	3	11	ADOpte
3	RENOUVELLEMENT des POUVOIRS & SIGNATURES pour les REPRESENTANTS de la Structure E.D.F. Close-up pour	72	1	8	ADOpte
4	RENOUVELLEMENT des POUVOIRS & SIGNATURES pour les REPRESENTANTS des COMMISSIONS pour 1 AN (Assemblée	78	0	3	ADOpte
5	RADIATION de l'Amicale de Chateauroux dela Fédération	57	4	20	ADOpte

4 * Date de prise d'effet

Immédiate, cette décision sera portée en annexe du prochain compte rendu d'Assemblée Fédérale.

A Paris, le

Résultat certifié par le Secrétaire Général FFAP

Gérald ROUGEVIN

Annexe 8



FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Le:

Vote N° : VOTM-19-04

**Vote électronique
Du 24/04/2021 au 24/04/2021**

1 * Effectif total des électeurs inscrits au : 24/04/2021

Nombre des votants : 49 Nombre des voix : 62 Nombre des membres représentés : 1 135 Quorum : 32

2 * Effectif total des électeurs votant lors de ce E-vote

Nbre votes nuls : 9 Taux de réponse : 0,00 Quorum pour le vote : 41

Nbre de votants : 54 Nbre de voix exprimées : 79 Nbre membres Représentés : 796

Nbre de mails expédiés : 0 Nbre de mails en erreur : 0

3 * Résultats vote par vote

N° Question	Libelle Question	Pour	Contre	ABST.	Résultat
1	Assemblée Fédérale exceptionnelle en distancielle	70	8	4	ADOpte
2	Vote électronique seul	38	36	8	REJETE

4 * Date de prise d'effet

Immédiate, cette décision sera portée en annexe du prochain compte rendu d'Assemblée Fédérale.

A Paris, le

Résultat certifié par le Secrétaire Général FFAP
Gérald ROUGEVIN



**UN NOUVEL AVENIR
POUR NOTRE FÉDÉRATION**

PLAN D'ACTION 2021

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

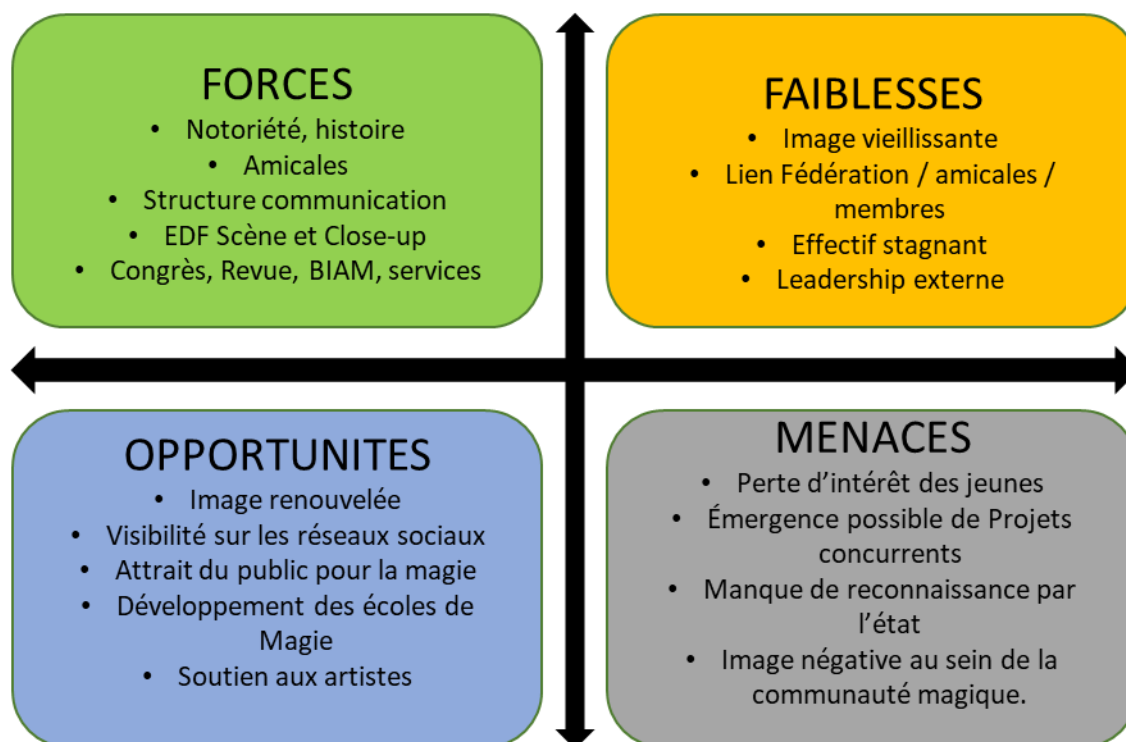
I – INTRODUCTION	3
II – NOTRE VISION – NOS VALEURS – NOTRE AMBITION	3
III – LES OBJECTIFS	4
IV – LES ACTIONS	4
IV-1 Renouveler l’image de notre Fédération au sein de la communauté	4
IV-2 Fidéliser nos membres et aider au recrutement de nouveaux membres.	4
IV-3 Transmettre l’histoire et la pratique de notre art	4
IV-4 Obtenir la reconnaissance de notre art auprès de l’état.....	4
IV-5 Rayonner sur le plan national et international pour valoriser l’art magique et ses acteurs.	5
V- COÛT DU PLAN D’ACTION.....	5
VI- LES PROCHAINES ÉTAPES	5
ANNEXE.....	5
ANNEXE I - NOS VALEURS.....	5
ANNEXE II - ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	6

I – INTRODUCTION

Le diagnostic réalisé en 2020 sur le fonctionnement et l'image de notre Fédération a été présenté lors de l'Assemblée Fédérale de décembre 2020. Il met en évidence l'urgence de changer notre image à l'interne comme à l'externe si nous voulons rester une référence reconnue dans la communauté magique et au-delà. Notre Fédération doit prendre un nouvel élan, gagner en crédibilité, obtenir l'écoute méritée de la part de nos institutions afin que notre art soit enfin reconnu en tant que tel.

LE MONDE CHANGE, LA MAGIE CHANGE, NOUS DEVONS NOUS ADAPTER POUR EXISTER DEMAIN.

La matrice d'analyse SWOT¹ ci-dessous résume les conclusions de notre réflexion stratégique.



Forces, Faiblesses : synthèse du diagnostic interne

Opportunités, Menaces : synthèse du diagnostic externe

II – NOTRE VISION – NOS VALEURS – NOTRE AMBITION

Notre vision : « Nous voulons construire ensemble la communauté magique de demain en partageant notre passion commune : la Magie ».

Nos valeurs : Le partage, la passion, l'ambition, la créativité, la mémoire (cf. ANNEXE I).

Notre ambition est de redonner à notre Fédération sa place en tant que référence artistique et culturelle incontournable reconnue dans le monde magique et celui de la culture.

¹ Strengths (Forces), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités), Threats (Menaces)
FFAP - Plan d'action 2021 – Document interne réservé aux seuls membres FFAP.

III – LES OBJECTIFS

Pour satisfaire notre ambition, nous nous fixons les objectifs suivants :

1. Renouveler l'image de notre Fédération au sein de la communauté.
2. Fidéliser nos membres et aider au recrutement de nouveaux membres.
3. Transmettre l'histoire et la pratique de notre art.
4. Obtenir la reconnaissance de notre art auprès de l'état.
5. Rayonner sur le plan national et international pour valoriser l'art magique et ses acteurs.

IV – LES ACTIONS

IV-1 Renouveler l'image de notre Fédération au sein de la communauté.

- En améliorant notre communication interne et externe pour défendre et promouvoir la communauté magique.
- En renforçant notre visibilité sur les Réseaux sociaux par une communication dynamique et moderne (*Facebook, YouTube, Instagram, Vimeo, Zoom, etc.*)
- En donnant plus de place aux jeunes au sein des structures de la Fédération.
- En tissant de nouveaux liens avec les amicales et nos membres.
- En changeant le nom de notre fédération pour promouvoir une image plus actuelle et en phase avec notre ambition.
- En faisant évoluer et en uniformisant notre charte graphique.
- En réalisant la refonte de notre site Web.

IV-2 Fidéliser nos membres et aider au recrutement de nouveaux membres.

- En favorisant le partage des expériences et des initiatives, l'émergence des idées d'actions et la résolution des problèmes rencontrés par les Présidents d'amicales.
- En mettant à disposition des amicales des outils utilisés par la Fédération (*Zoom, Supports juridiques, boîtes à outils, etc.*)
- En valorisant les jeunes magiciens des amicales par l'organisation de directs nationaux sur les réseaux sociaux..
- En favorisant la publication d'articles réalisés par les amicales dans la Revue et en relançant une nouvelle version de l'Actu des Arts Magiques.
- En apportant des services nouveaux dont les amicales et les membres peuvent bénéficier (*idem assurances, remises sur spectacles, chèque conférence, etc.*).

IV-3 Transmettre l'histoire et la pratique de notre art

- Par le développement des formations du BIAM.
- Par la valorisation du travail réalisé au sein des EDF en organisant des actions locales portant sur le travail artistique et la mise en œuvre des ateliers de l'enchanteur.
- Par l'animation du groupe *Facebook* l'AGORA Magique de la FFAP.
- Par l'intermédiaire de nos associations affiliées et de nos partenaires.

IV-4 Obtenir la reconnaissance de notre art auprès de l'état

- En demandant une reconnaissance d'utilité publique auprès de l'état et un rattachement à un ministère en tant que Fédération agréée et assurant la promotion des arts magiques en France.

IV-5 Rayonner sur le plan national et international pour valoriser l'art magique et ses acteurs.

- En poursuivant le travail des EDF dans la préparation des concours internationaux de la FISM et en assurant la promotion et l'excellence de la magie française.
- En valorisant nos concours régionaux et notre Championnat de France.
- En faisant de notre Congrès Français de l'Illusion une référence nationale et internationale.
- En développant l'enseignement de la magie au sein de nos Ateliers de l'Enchanteur, des Écoles de magie et par le développement des formations de formateurs en arts magiques au sein du BIAM.
- En poursuivant le travail de partenariat avec des congrès étrangers.
- En représentant les arts magiques français au sein des instances internationales.

V- COÛT DU PLAN D'ACTION

Le coût du plan d'action est conforme aux prévisions budgétaires énoncées par le Trésorier lors de l'Assemblée Fédérale de décembre 2020 soit 1500 €.

VI- LES PROCHAINES ÉTAPES

- Porter le projet auprès de nos membres -> Présidents d'amicales avant fin mai.
- Planifier un direct avec nos membres avant fin juin -> Président FFAP + les deux Vice-Présidents (forme table-ronde).
- Voter le projet en Assemblée Fédérale extraordinaire -> courant dernier trimestre 2021.
- Si le projet a recueilli l'avis favorable de l'AF : poursuite des actions déjà lancées et mise en œuvre des nouvelles actions, mise en œuvre du changement de nom, réalisation de la nouvelle charte graphique, refonte du site Web, reconnaissance d'utilité publique -> entre octobre 2021 et avril 2022. Remarque : le changement de nom ne pourra être effectif qu'après le vote des nouveaux statuts donc en avril 2022, année de renouvellement des textes pour 3 ans (année des élections).

ANNEXE

ANNEXE I - NOS VALEURS

Le partage : ont été évoquée autour de cette notion la volonté de rassembler, les jeunes et les moins jeunes ; de faire preuve d'ouverture à une diversité de styles, de personnes, mais aussi les notions d'union, de fédération, de rassemblement autour d'une déontologie (règles et devoirs) ; la valeur du bénévolat, une forme de bienveillance, pour certains un esprit de famille ou l'amitié, et la valeur de la transmission de la connaissance, la circulation des informations et le don, la générosité, l'envie de favoriser les liens entre magiciens amateurs ou/et professionnels.

La passion : amoureux de la magie, c'est un véritable état d'esprit, un regard sur le monde particulier, que partagent les magiciens.

L'ambition : pour l'organisation, mais cette notion exprime également la fierté et l'appartenance à une communauté ; la recherche d'excellence et l'exigence indispensables à l'art de la magie, l'aide à la formation et à la professionnalisation.

La créativité : témoigne de l'art, du talent, du don même, ainsi que du savoir-faire, exprime le besoin constant d'évoluer, d'accompagner le changement, de développer l'activité, et l'innovation toujours à l'œuvre dans la magie.

La mémoire, qui va de pair avec le patrimoine (on a hésité à écrire Mémoire/patrimoine) : instaurer un lien, une continuité, conserver le patrimoine et transmettre une tradition de magie française (serment du secret). Implique un respect de l'art, le dialogue entre l'actualité et l'histoire de la magie.

ANNEXE II - ACTIONS REALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION

- Lancement du chantier « Un nouvel avenir pour la FFAP » (séminaire de janvier 2020).
- Mise en place d'une cellule communication performante aux compétences étendues ayant pour mission de travailler sur la rénovation de notre image (2019).
- Travail Bureau / Cellule Communication pour construire et finaliser notre plan stratégique (2020/2021).
- Organisation des réunions de Présidents pour partager les expériences et les initiatives, faire émerger des idées d'actions et mettre en commun la résolution des problèmes rencontrés par les amicales (2019).
- Organisation du Conseil Fédéral et de l'Assemblée Fédérale sous *Zoom* (2020).
- Évolution de la Revue (design, ligne éditoriale, guide pour les amicales, etc.) (2018/2021).
- Groupe fédérateur sur *Facebook* + de 2000 membres : L'AGORA Magique de la FFAP (2020).
- Les premières formations et les premiers diplômés du B.I.A.M. (2019).
- La prise en charge totale du coût de l'assurance RC pour les amicales avec un soucis de mutualisation quelque soit l'effectif de l'amicale (2019), une assistance juridique pour tous et un tarif préférentiel RC Pro pour les membres de la Fédération (Décembre 2020).
- Le premier Congrès de Magie virtuel de France diffusé simultanément sur *Facebook, YouTube et Zoom* avec la participation des amicales et de nombreux artistes de notoriété internationale (octobre 2020).
- Deux conférences virtuelles sur *Zoom* (janvier et mars 2021).
- 17 directs en ligne sur *Facebook* pendant le confinement (mars/avril/mai 2020).
- Un accès à la plateforme *Zoom* pour les réunions des membres des amicales (2021).
- La refonte de notre site Web (en cours).
- Travaux sur l'évolution de notre charte graphique (en cours).
- Travaux sur le changement de nom de notre fédération (en cours).
- Travaux sur la demande de reconnaissance d'utilité publique auprès de l'état (en cours).
- Relance de l'Actu des Arts Magiques (en cours).

FFAP - Plan d'action 2021 – Document interne réservé aux seuls membres FFAP.



ANNEXES